

réponse à la question aurait eu pour résultat de jeter l'infamie ou la honte sur la réputation du témoin, j'ai refusé de le contraindre à répondre (cause de T. W. Bell, Brown's Rep. 376).

En Angleterre Lord Kenyon a décidé qu'un témoin assigné en vertu d'un subpoena *duces tecum*, ne peut être contraint de produire un document qui constitue une partie de son titre, ou peut l'exposer à une action. (Miles v. Dawson. 1 Esp. Cas. 405. Et voyez aussi Peake 191. Swift 107. 2 Fenb. 487.) Ce principe a été reconnu par Lord Ellenborough dans une cause subséquente et il fit alors la remarque : que cette proposition était tellement claire qu'elle ne pouvait même être mise en doute. (Amey v. Long, 9 East 485.)

[Le procureur-général interrompit ici M. Riker, et lui dit qu'il n'entendait pas nier que la loi était telle que le savant conseil la représentait dans son argument.]

Puisqu'il est admis par le poursuivant public, ainsi que le veulent la raison et la justice, qu'un homme ne peut, devant un Tribunal de loi commune, être tenu de rendre un témoignage qui pourrait mettre en péril ses droits civils, je continuerai à examiner la deuxième partie de notre proposition, à savoir : 2e. Un témoin, d'après les principes de nos lois, peut-il être obligé de se dégrader, s'exposer à la disgrâce ou à l'humiliation.

Ici encore quelque confusion existe en Angleterre sur cette question. Je sais que dans quelque cas on y a jugé qu'un témoin est tenu de répondre alors que sa réponse peut refléchir sur lui-même, comme lorsque l'on demandait à quelqu'un qui s'offrait comme caution : "si jamais il n'avait subi la peine du pilori pour parjure." (Rex v. Evid. 4 Term. Rep. 440.) Je sais aussi qu'un auteur estimable sur la preuve (M. Nally 258) déclare qu'un témoin qui a été convaincu d'un crime infamant et a subi l'exécution du jugement, peut être interrogé sur ce fait et qu'il peut lui être demandé : "si jamais il a subi son procès sur accusation d'un tel crime," et qu'il est tenu de répondre. Je sais aussi qu'un autre auteur savant et qui a écrit sur cette même matière (Peake 129) et aussi en Angleterre, a mis fortement en doute la légalité de semblables